



LA CGT FORCE DE PROPOSITION MUTUALISTE.



Ce vendredi 17 septembre ,la 6^{ième} rencontre sur la mise en place d'une tarification unique dans tous les sites avec les mêmes prestations partout, s'est tenu en présentiel.

La CGT, force de proposition et avec le souci que les salarié(e)s ne soient pas lésé(e)s, a demandé aux Mutuelles de France de travailler avec les mutuelles existantes pour proposer une vraie alternative au dossier de la direction générale.

Ce but étant de répondre au besoin des salarié(e)s et non aux directives patronales.

Cette proposition tient compte des dépenses de santé et se développe comme ceci :

- ✓ Volonté d'harmonisation des régimes frais de santé actifs existant.
- ✓ Une présence au plus près des attentes des salariés sur les principaux sites
(Albi, Chalon sur Saône, Cognac, Saint Romain le Puy, Lagnieu, Vauxrot, Oiry).
➔ Sans oublier les filiales et la DG.
- ✓ Un dispositif de solidarité intergénérationnel déjà existant dans certains lieux et la mise en place dans les autres.
- ✓ Une offre mutualiste qui prend en compte la réalité du terrain.
- ✓ Des prestations identiques qui répondent strictement à l'état actuel des besoins des salarié(e)s et de leurs familles.
- ✓ Une mutualisation des régimes actifs / retraités, déjà présente, mais renforcée à l'ensemble des sites avec une participation des CSE.

**En effet, les CSE dirigés par la CGT se sont intégrés financièrement aux dispositifs. (5 sur 7)
Nous espérons que les autres CSE comprendront l'importance et se joindront à nous, pour le bien-être des salarié(e)s et de leur famille.**

- ✓ Un suivi régulier devant la commission du régime nous permettant d'assurer la pérennité du régime (réflexion à mener sur la Participation aux bénéfices et maintien des taux).

Les cotisations Actifs :

	En % PMSS		En €	
	Scénario 2	Surcomplémentaire non responsable	Scénario 2	Surcomplémentaire non responsable
ACTIFS				
Salarié + enfant	3,100%	0,178%	106,26 €	6,12 €
Conjoint facultatif	2,196%	0,126%	75,27 €	4,34 €

La cotisation se décompose ainsi :

L'employeur (70 %) : 74,382 €

Le salarié (30%) : 31.878 €

Si le projet est validé par les partenaires sociaux, le salarié + ses enfants payeront moins de 31 € par mois du fait des participations des CSE sur les sites.

Les cotisations retraitées :

Chaque organisme gérant la complémentaire dans nos sites adhérents à ce projet, adaptera les cotisations des retraités en appliquant le lien générationnel entre les retraités et les salariés

Permettra que nos anciens restent dans leur mutuelle actuelle !

Et nous pourrions encore baisser l'ensemble des cotisations si nous enlevons les 2 % pour la société Théorème qui n'a qu'une fonction de conseil.

Comment l'offre est portée.

Cette offre s'inscrit dans le cadre d'une convention de coassurance entre les organismes actuels et pilotée par un apériteur. Une gestion maintenue en proximité : chaque organisme conserve la gestion en local, l'apériteur assure la remontée des résultats consolidés de l'ensemble du groupe.

- **Résultat aucun licenciement ou reclassement pour les salariées CSE concernées par la mise en place.**
- **Des accueils pérennisés et le développement de nouveaux.**

Un engagement des présentations des comptes rendus en réunion paritaire 2 fois par an, avec une prise de décision portée par les organisations syndicales.

Une poursuite des offres et services existants :

- ✓ Réseau de soins mutualiste
 - Au plus près des salarié(e)s
- ✓ Tiers Payant généralisé
 - Dans toute la France
- ✓ Assistance Vie Quotidienne.
 - Répondre aux besoins des personnes.
- ✓ Fond social et solidaire.
 - Pour tous les ennuis et les accidents de la vie.

La direction et les autres OS ont refusé catégoriquement, on connaissait déjà leurs réponses et **on aura été étonner qu'ils apportent une réponse positive**, car ils marchent main dans la main et ils refusent d'approfondir cette proposition.

Comme vous pouvez le voir, la proposition tient la route pour les salariés et retraités dans le temps et si la direction générale s'entête à vouloir mettre son « poulain » il faudra que l'ensemble des salarié(e)s se joignent aux élus CGT afin de défendre notre indépendance à choisir.

A la différence des représentants locaux de Verallia, nous on ne compare pas une cotisation qui prend en charge un nombre de prestations bien plus nombreuses que le cahier des charges qui va être mis en place.

A cause de l'entêtement de la direction générale, nous allons rentrer dans une phase de conflit !